



Ville de Melun  
République Française

**La ville de Melun  
Recrute  
Un Directeur des affaires culturelles (H/F),  
à temps complet,  
Titulaire ou contractuel**

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle.

La ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

En votre qualité de Directeur des Affaires Culturelles, vous coordonnez la politique culturelle et jouez un rôle d'aide à la décision auprès des élus.

Dans le cadre des orientations définies, vous mettez en œuvre, développez et évaluez la politique culturelle municipale en lien avec les acteurs du territoire.

La Direction des affaires culturelles regroupe 9 services :

- Le Service du Développement Culturel qui conçoit et met en place des saisons culturelles de spectacles vivants, à l'attention du tout public et des jeunes publics, des actions de médiation culturelle, et participe au soutien aux associations culturelles.
- Le Musée d'Art et d'Histoire, installé dans un ancien hôtel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle, est consacré à l'histoire de sa ville. Des plans et des dispositifs amènent le visiteur à explorer l'île Saint-Etienne et y découvrir la richesse de son patrimoine archéologique antique et médiéval. Les collections comprennent également des productions XIX<sup>e</sup>, notamment du sculpteur Henri Chapu. Des accrochages thématiques, des temps d'animation, des conférences et des ateliers d'initiation sont aussi proposés.
- Le service d'Archéologie a pour mission d'accompagner la politique urbaine de la Ville au travers de la communication des données de la carte archéologique, d'études prospectives, de l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme et du suivi des opérations d'archéologie préventive réalisées sur le territoire communal. C'est également un lieu de conservation et d'étude du mobilier archéologique et des actions à objectif pédagogique sont aussi proposées aux écoles.
- La médiathèque « Astrolabe » (4000 M2 d'espaces ouverts aux publics, équipe de 50 personnes), lieu culturel phare de la ville, comprend un espace culture multimédia, un kiosque presse/formation, un espace adulte et jeunesse, un studio image et son, une salle d'autoformation, un espace patrimoine... et une annexe de quartier « La Boussole », lieu hybride partagé avec un Centre Social.

- Le service des Archives de Melun installé à l'Astrolabe chargée de recueillir et conserver les documents produits ou reçus par la commune et qui permet également de s'informer sur l'histoire de la ville et faire des recherches sur les documents conservés.
- Le Conservatoire de Musique et de Danse « Les 2 Muses », inauguré en 2015, établissement à rayonnement intercommunal compte aujourd'hui près de 900 élèves et participe à de nombreux partenariats avec l'ensemble des acteurs, associatifs et institutionnels. Il s'est engagé dans un dispositif fort de mutualisation avec les écoles de musique de 2 villes attenantes. L'enseignement de plus de 40 disciplines musicales et chorégraphiques trouve un prolongement naturel dans des actions de diffusion et de création.
- L'Espace Saint-Jean, établissement culturel polyvalent, implanté en cœur de ville, propose des expositions temporaires variées de plasticiens locaux, mais aussi d'artistes renommés, ainsi que des expositions à thème. Ce lieu propose également la diffusion de spectacles vivants intimistes et de conférences, et en tant que maison des associations, il accueille de nombreux ateliers culturels.
- L'escale, en bord de Seine à proximité du Centre-Ville et de la gare, est une salle polyvalente de 1 200 places assises, pouvant également accueillir plus de 2 000 personnes debout. En configuration gradins ou salle plate, le lieu accueille de nombreuses propositions artistiques mais également des salons, et autres manifestations variées...
- Le cinéma municipal « Les Variétés », dispose de 3 salles, équipées en numérique et 3D. Sa programmation s'étend du film « Art et Essai » au film grand public. De nombreuses séances scolaires sont proposées.

### **Missions :**

- Vous contribuerez à l'élaboration des politiques culturelles et participerez à la mise en œuvre des projets.
- Vous coordonnerez les 9 structures culturelles dans une optique de transversalité et animerez des réunions avec les directeurs de service.
- Vous encadrerez les directeurs de services et recevrez les agents en demande (150 agents)
- Vous serez un élément moteur dans la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs publics et privés afin de contribuer au développement et au rayonnement des lieux culturels.
- Vous piloterez et évaluerez des évènements et projets culturels
- Vous favoriserez le développement de nouveaux publics, et notamment, les publics éloignés de l'offre culturelle
- Vous assurerez la préservation du patrimoine.
- Vous dresserez un état des lieux des pratiques et proposer de nouvelles organisations pour optimiser les ressources de la collectivité

### **Profil recherché :**

Issu(e) de formation supérieure, vous justifiez d'une expérience significative sur un poste similaire et d'un parcours reconnu dans le domaine de la culture, avec une vraie appétence pour les arts et la culture.

Vous justifiez d'une expérience en matière d'étude sur la délégation d'un service public, d'une réorganisation des cycles de travail, d'une proposition d'économie sur des frais de fonctionnement, de recherche de subventions auprès de diverses structures.

Doté(e) d'un excellent sens relationnel, de fortes capacités de management et une aptitude à l'encadrement, vous êtes également rigoureux.se et très disponible.

Vous avez la capacité de travailler en mode projet, à accompagner le changement, et impulser des projets innovants dans une dynamique partenariale.

Vous maîtrisez les enjeux du numérique.

Vous savez identifier les attentes de la population en matière d'accès à la culture pour mettre en œuvre des outils adaptés.

Vous avez le permis B, afin de vous déplacer sur l'ensemble des sites de la collectivité.

### **Modalités de recrutement :**

- . Cadre d'emploi des attachés – Catégorie A
- . Emploi permanent
- . Temps complet de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, avec un travail fréquent en soirée et week-end, lors des manifestations, horaires décalés en fonction des nécessités de service.
- . Amicale du personnel ;
- . Compte épargne temps ;
- . Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + prime annuelle ;
- . Prise en charge des frais de déplacement (trajet domicile-travail en transport en commun ou en covoiturage via le forfait mobilité douce)
- . Gratification pour les médailles du travail
- . Règlement de congés et d'autorisation d'absence pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et personnelle
- . Plan de formation attractif pour développer vos compétences

**Pour postuler** : merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville  
16 rue Paul Doumer  
77000 MELUN
- Par mail : [recrutement@ville-melun.fr](mailto:recrutement@ville-melun.fr)

*La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.*

*Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux.*

*Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.*